double carnet s'impose dans l'intérêt de la paix et de la vérité.

Le citoyen PARROT, délégué anglais, qui a été chargé par les ouvriers de son district de recueillir tous les renseignements nécessaires sur les salaires payés aux mineurs, déclare qu'il approuve en tous points la demande de contrôle des salaires payés.

Il sait, par expérience, que cela est nécessaire.

Nombreux sont les délégués anglais qui donnent des renseignements sur le contrôle des salaires payés aux mineurs anglais, les détails étant nombreux et les comparaisons importantes étant à faire, toutes d'un intérêt supérieur, nous y reviendrons car il est impossible, notre journal n'y suffirait pas, d'en faire les développements nécessaires.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la proposition française a soulevée les applaudissements des congressistes, et qu'elle a été votée à l'unanimité.

J'oublinis de vous informer que le délégué belge DUJARDIN, a appuyé la proposition française du double carnet de salaires.

La grève générale

On arive à l'article 7 de l'ordre du jour. Cet article, proposé par les mineurs de France, est ainsi conçu

« *Mesures à prendre pour faire aboutir les résolutions des Congrès.*

Attitude des mineurs du monde entier en cas de déclaration de grève générale par les mineurs d'une nation.

COTTE, secrétaire de la Fédération des mineurs de France expose les motifs de cette proposition. Il pose la question de savoir ce que feront les mineurs anglais et belges, en cas de déclaration d'une grève générale en France.

LES ANGLAIS demandent qu'un délégué belge veuille bien prendre la parole.

C'est le citoyen DELSALLE, député, qui déclare, au nom des mineurs belges, que l'action de solidarité s'impose, car si les Français ne sont pas secondés dans leur projet d'une grève générale, si les Belges, si les Anglais ne font pas cause commune avec eux, en revanche, dans un autre conflit, les mineurs français seraient de leur côté en mesure de nous rendre la pareille.

Le délégué ASELEY déclare que l'Angleterre minière est un pays d'exportation par excellence et qu'on ne peut prometire, puisque sa vie est alimentée par l'exportation, que les mineurs se mettront en grève.

Le citoyen DEJARDIN demande qu'en cas de grève des mineurs d'une nation, soit en France, soit en Belgique, en Autriche ou en Allemagne, les mineurs anglais limitent leur production pendant toute la durée de la grève, à leurs besoins nationaux et n'exportent pas de charbon dans le continent.

A la séance de l'après-midi, COTTE reprenant la parole, demande qu'on ne se méprenne pas sur les déclarations qu'il a faites à la séance du matin. Je déclare, dit-il, que les mineurs français, si les projets de réformes ouvrières qui dorment dans les cartons de la Chambre et qui sont restés pendant trois ans sans jamais venir en discussion, ne sont pas revenus et votés pour le nous discuter, les mineurs français seront consultés par vote d'un référendum sur la grève générale des mineurs.

Selon l'ordre du jour, votés d'ailleurs après consultant en Belgique qu'en Angleterre les mineurs de vos pays, si vous votez tout, vous en aussez leur réponse. Voulez-vous mettre-vous en grève avec les mineurs français ?

JOHN WILSON, de l'Ecosse, demande si les délégués français sont certains d'aller sur la grève générale, et si les mineurs français sont prêts pour la faire ? Avez-vous, dit-il, une organisation suffisante ? Avez-vous l'argent nécessaire dans vos caisses pour nourrir les grévistes, leurs femmes et leurs enfants ? En Ecosse, il y a eu de grandes grèves et il n'y en a qu'une seule qui ait réussi partiellement.

Comment voulez-vous que nous fassions pour empêcher les patrons des mineurs français d'exporter du charbon aux patrons des mineurs français ? Nous ne pouvons exiger de vos frères les ouvriers anglais pour continuer leur trafic, leurs exportations dans les divers pays.

COWEY déclare que malgré la force d'organisation existante chez les mineurs anglais, il n'est pas affirmer que certains syndicats ne soient pour faire la grève avec les mineurs français pour restreindre leur production. Néanmoins, il considère que lorsque les rapports refusent de discuter ou de rendre justice aux réclamations des mineurs, ceux-ci se trouvent forcément dans l'obligation de déposer leurs outils.

WHITEFIETS. — Les mineurs français demandent si on pourra empêcher les mineurs anglais d'exportdrire du charbon au cas où ils se mettraient en grève, ou s'ils se mettront en grève par esprit de solidarité.

Il nous serait bien difficile de répondre à ces deux questions aussi graves, mais si la grève éclatait en France, ou en Belgique, ce que nous pouvons affirmer c'est que les mineurs anglais soutiendraient les grévistes par des secours.

BRENET, de la Belgique, demande que lorsqu'une grève est déclarée dans une puissante quelconque, qu'un manifeste soit lancé immédiatement aux chefs des organisations ouvrières des mineurs des autres pays et que les chefs des syndicats se mettent immédiatement en campagne pour faire décréter également la grève générale et s'ils ne peuvent obtenir ce résultat, de redoubler d'efforts pour limiter la production.

SMILIE, délégué d'Ecosse, ne croit pas que les critiques portées contre le discours de John Wilson sont jusqu'au bout fondées, il a dit des choses vraies, mais il en est d'autres qu'on peut ne pas être d'accord avec lui, les grandes grèves ont leur utilité, mais il faut les étudier pour savoir si elles sont nécessaires et si elles doivent éclater. Dans l'affirmative, ce serait une belle chose qu'elles soient générales et internationales.

COTTE reprend la parole : il fait toucher du doigt les misères dont souffrent les mineurs français, il fait la comparaison d'une grève générale internationale et les avantages qui en découlent sur les grèves partielles. La situation des mineurs anglais sur celle des mineurs du Continent a tous les avantages.

Je vous demande de réfléchir à tous ces avantages, car cette situation ne durera pas éternellement. Croyez-vous, dit-il, que votre devoir n'est pas de vous solidariser avec nous ?

HONIONZ déclare qu'une grève partielle a éclaté en 1893 et qu'une augmentation de salaire a été obtenue ; les ouvriers se sont plus fortement organisés. La grève générale dans une puissance est parfois nécessaire, mais la grève internationale est une possibilité.

COTTE pose de nouveau nettement la question : « Il s'agit de savoir, dit-il, si les mineurs français se mettant en grève, les mineurs anglais ne travailleront pas pour permettre d'exporter en France des charbons anglais »

WOULST, délégué anglais, déclare que ses camarades et lui ne peuvent prendre ce formel engagement. Là où on pourra empêcher cette exportation, on le fera certainement, mais l'orateur estime que l'action des mineurs anglais, dans ce cas sera toujours très faible et fort limitée.

Renvoi à la Commission

Finalement, le Congrès décide que la proposition de grève générale internationale, déposée par la France, sera renvoyée, pour examen, au comité d'affaires internationales.

Après ce vote, la séance est levée et renvoyée au lendemain, vendredi.

Le renvoi de la proposition à la commission est, en somme, un succès pour ses auteurs.

La Loi d'Association au Sénat

Paris, 31 mai. — La commission sénatoriale des associations, réunie sous la présidence de M. Combes, a entendu M. Waldeck-Rousseau, président du conseil.

M. Waldeck-Rousseau a soumis à la commission *une nouvelle rédaction de l'article 18* qui avait été réservé.

Après le départ du président du Conseil, la commission a décidé de le faire imprimer et distribuer aux membres de la commission pour qu'elle puisse en délibérer dans une séance ultérieure.

La commission a entendu ensuite divers auteurs d'amendements : MM. Honthaer de Chamaillard, Olivier, Riou et de Cuverville.

LE NOUVEAU TEXTE

Voici d'après *l'Agence Nationale* le texte du nouvel article 18 présenté aujourd'hui à la commission par M. Waldeck-Rousseau :

« Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de six mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

« A défaut de cette justification, elles seront réputées dissoutes de plein droit.

Il en sera de même des congrégations auxquelles l'autorisation aura été refusée.

« La liquidation des biens détenus par elles aura lieu en justice. Le tribunal, à la requête du ministère public, nommera un liquidateur chargé d'y procéder. Ce liquidateur a, pendant toute la durée de la liquidation, tous les pouvoirs d'un administrateur séquestre.

« Le jugement ordonnant la liquidation, sera rendu public dans la forme prescrite par les annonces légales. »

« Les valeurs appartenant aux membres de la Congrégation, ou qui seraient déclarées depuis, soit par succession, soit par donation en ligne directe, leur seront restituées.

« Les valeurs acquises à titre gratuit et qui n'auraient pas été spécialement affectées par l'acte de libéralité à une œuvre d'assistance, pourront être revendiquées par le donateur, ses héritiers ou ayant droit, ou par les héritiers ou ayant-droit du testateur.

Toute action, reprise en revendication devra, à peine de forclusion, être formée contre le liquidateur dans le délai de six mois. Les jugements rendus contradictoirement avec le liquidateur et ayant acquis l'autorité de la chose jugée sont opposables à tous les intéressés.

« Passé le délai de six mois, le liquidateur procédera à la vente publique de tous les immeubles non revendiqués qui ne seraient pas affectés à une œuvre d'assistance.

« Le produit de la vente, ainsi que toutes les valeurs mobilières sera déposé à la Caisse des dépots et consignations.

« L'emploi des pauvres hospitalisés sera suivi activement de la liquidation considéré comme très sérieuse et très sérieuse.

« S'il n'y a pas de contestation, ou lorsque les actions formées dans le délai présent auront été jugées, l'actif net sera réparti entre tous les ayant droit.

« Les biens donnés ou légués, lorsque le testateur ou le donateur se sera proposé de gratifier non les congrégations, mais les pauvres, ne pourront être revendiqués sera chargé de pourvoir à l'accomplissement du fait assigné à la libéralité. »

Le Code du travail

Paris, 31 mai. — M. Julien Goujon, député de la Seine-Inférieure, a déposé un projet de résolution invitant le gouvernement à préparer et à soumettre aux Chambres un projet de loi codifiant les lois industrielles et ouvrières sous la dénomination générale de *Code du travail*.

NOUVEAU GROUPE SOCIALISTE

Aux démissions de membres du groupe socialiste parlementaire que nous avons enregistrées hier, sont venues s'ajouter celles des citoyens Dufour et Sauvanet.

Les démissionnaires ont constitué un nouveau groupe parlementaire sous le titre de : Groupe socialiste-révolutionnaire.

Ce nouveau groupe s'est réuni cet après-midi. Il a nommé Dejeanne, secrétaire et Walter, trésorier.

Une nouvelle réunion aura lieu lundi.

LA GUERRE DE CHINE

LE DEPART DES TROUPES ÉTRANGÈRES

Tien-Tsin, 31 mai. — Le général anglais Cummins et le reste de sa brigade sont partis aujourd'hui pour l'Inde.

Les hôtels sont remplis d'officiers allemands, qui se préparent à quitter la Chine.

Il y a 15 transports à Takou. On en attend d'autres.

On met à bord tous les malades.

D'autre part, un télégraphie de Pékin à l'agence Laffan :

« Sir Ed. Satow a informé les plénipotentiaires chinois que les troupes anglaises n'évacueraient pas les lieux qu'elles occupent avant que la question de l'indemnité soit résolue et avant que des édits mettant en vigueur l'article 10 du protocole aient été publiés dans tout le pays et les examens avec restrictions maintenues.

Cette nouvelle a beaucoup surpris Li Hung Chang qui comptait voir le départ de toutes les troupes alliées opéré même avant qu'un arrangement définitif concernant le retour de la cour eût été conclu.

La décision de sir Ed. Satow a été prise conformément à la dernière clause du protocole dont le gouvernement anglais avait demandé avec insistance l'insertion au moment même de la signature de cet instrument diplomatique.

L'impôt sur le Revenu

Incident à la Commission du Budget

Paris, 31 mai. — La commission du budget s'est réunie aujourd'hui. Elle a commencé l'examen de la question de l'impôt sur le revenu et du contre-projet déposé par le groupe de l'impôt sur le revenu tendant à remplacer, dans le budget de 1902, les quatre contributions directes par un impôt général et progressif sur le revenu.

Elle a entendu, au nom du groupe, MM. Klotz, Fernand Brun et Magniaudé.

MM. Fernand Brun et Klotz ont fait l'exposé du contre-projet, de son mécanisme, de son économie, de ses conséquences financières, politiques et sociales.

Après cette audition, M. Merlou s'est expliqué sur le projet d'impôt de statistique qu'il a proposé au nom de la commission spéciale de l'impôt sur le revenu.

Après cet exposé, M. Merlou, en qualité de rapporteur général du budget, demande à la commission de prononcer la disjonction du contre-projet Klotz-Magniaudé.

Le citoyen Maurice Faure proteste et réclame une suspension de séance pour permettre aux membres de la commission qui assistent à ce moment à une réunion du groupe radical-socialiste de prendre part au vote.

Mais le Président, M. Mesureur, passe outre et met la disjonction aux voix.

Elle est prononcée par 13 voix contre 11.

Ont voté pour : MM. Rouvier, Cochery, Guillain, Berger, Dulau, Perreau, Lechevallier, Pichon, Thierry, Lemoigne, Merlou, Berard et Bertrand.

Ont voté contre : MM. Doumergue, Sembat, Maurice Faure, Conyba, Hubbard, Charoinat, Berthelot, Astier, Dubief, Bourrat et Mesureur.

Neuf membres étaient absents : MM. Léo Meliet, Isnard, Pourquery de Boisserin, Aimond, Bienvenu-Martin, Trouillot, Henri Ricard, Berteaux et Lockroy.

M. Maurice Faure et Sembat protestent de nouveau contre un vote émis dans ces conditions.

A ce moment, les membres de la commission absents rentrent. Ils joignent leurs protestations à celles de leurs collègues.

On décide alors d'annuler le vote et de le recommencer dans la prochaine réunion fixée à mardi.

LA CROSSE EN L'AIR

Gardes civiques en révolte

Anvers, 31 mai. — Des scènes de révolte se sont produites hier soir à Anvers, pendant un exercice des gardes civiques inscrits sur les contrôles de cette année.

Un garde ayant allumé une cigarette, l'officier lui fit des observations ; le garde répliqua. Le capitaine le mit en état d'arrestation ; mais tous les hommes présents prirent le parti du garde, poussèrent de formidables huées, mirent à l'entrée du vélodrome et avaient lieu les exercices et démolirent la loge du concierge à coups de crosse.

La police arriva pour protéger les officiers ; un garde fut arrêté et les autres se répandirent en ville en chantant la *Marseillaise*.

Ça va bien, en Belgique !. Ces révoltes de soldats sont un symptôme de la prochaine et libératrice révolution.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Un vif engagement

Londres, 31 mai. — Le War Office vient de communiquer à la presse la dépêche suivante de Kitchener :

« Le brigadier général Dixon a été attaqué hier, à Viakfontein, par Delarey.

Le combat a été obstiné ; cependant l'ennemi s'est retiré laissant 35 morts sur le terrain.

Je regrette d'annoncer 17 tués et blessés de notre côté et parmi nos tués quatre officiers. »

UNE LETTRE DE BOTHA

La *Neuve Rotterdamsche Courant* publie une lettre de Botha que vient de recevoir le président Kruger.

Cette lettre répète l'assertion que jamais ni Botha ni Dewet n'ont songé à abandonner le principe de l'indépendance. Les deux chefs boers sont pleinement d'accord pour poursuivre la lutte.

Botha dit aussi que lord Kitchener a produit sur lui une excellente impression, mais il paraît sait mal au courant de la situation politique.

GRAVE INCENDIE DANS LE VELD

On télégraphie de Johannesburg au *Daily Mail* qu'un grand incendie a éclaté dans le Veld, entre la rivière du Vaal et Bloemfontein. Tout le pays est brulé sur une grande étendue.

LES PERTES ANGLAISES

La liste des pertes publiée ce matin révèle plusieurs engagements ignorés jusqu'ici, près de Lydenburg, Rustenburg, Winburg et Donkerpoort. Les pertes subies par les Anglais sont au total de 9 tués, 44 blessés et 5 manquants.

LES BOERS DANS LE CAP

Le correspondant du *Daily Mail* au Cap télégraphie, le 30 mai, que les envahisseurs ont capturé 500 chevaux près de Colesberg. De petits détachements se dirigent rapidement vers le sud.

Kitchener a envoyé de nombreuses troupes dans la colonie.

L'assassinat de Bresci

Rome, 31 mai. — Dès la nouvelle du prétendu suicide de Bresci, nous avons dit ce qu'il fallait penser de cette mort tragique, véritable assassinat.

Aujourd'hui, tous les renseignements parvenus, malgré l'enquête officielle menée dans les conditions qu'on peut imaginer, confirment ce que, dès la première heure, nous avons déclaré.

De plus, la police de Naples a procédé à l'arrestation d'un homme qui disait ouvertement que Bresci, l'assassin du roi Humbert, loin de s'être suicidé dans sa cellule, avait été tué par un certain gardien de la prison.

Cet homme a donné des détails précis. Il déclare s'être procuré ces renseignements d'un autre gardien de la prison de San-Stefano où Bresci était incarcéré.

Une enquête est ouverte sur ces déclarations

Si cette enquête est faite avec conscience elle confirmera, à n'en pas douter, l'entière exactitude de notre assertion Bresci a été lâchement assassiné par les sbires et les gardes-chiourme aux ordres de Victor Emmanuel et des gouvernants italiens.

LA CANDIDATURE DOUMER

Paris, 31 mai. — On affirme que M. Doumer sera candidat aux prochaines élections législatives dans la 2me circonscription de Laon qu'il représentait avant 1889 et qu'il a maintenant pour représentant à la Chambre le nationaliste Castelin.

LOTERIE DES ARTISTES DRAMATIQUES

Paris, 31 mai. — Aujourd'hui a eu lieu le tirage de la loterie des artistes dramatiques.

Les numéros 301,173 et 507,957 gagnent chacun 100,000 francs.

Les cinquante numéros suivants gagnent 1,000 francs :

1,015,234 — 413,126 — 276,849 — 1,599,984. — 535,925 — 19,897 — 347,054 — 375,700 — 182,077 — 703,891 — 1,038,004 — 423,693 — 273,673 — 1,153,958 — 281,360 — 1,472,674 — 281,685 — 323,360 727,167 — 712,037 — 381,756 — 1,043,141 — 624,040 — 701,160 — 1,414,262 — 593,576 — 314,384 —366,582 — 1,583,471 — 217,777 — 1,125,140 — 766,846 — 512,967 —1,424,275 — 1,588,064 — 1,417,434 —920,252 — 171,953 — 119,121,— 412,567 — 1,140,188—680,961 — 653,996 — 524,285 — 1,538,972 — 1,017,159 1,273,990 — 402,982 — 510,200 — 1,517,024

Les cent numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

303,223 — 912,039 — 996,176 — 322,522 —1,530,637 — 1,134,166 — 1,209,224 — 503,389 — 1,185,289 — 111,051 — 201,482 — 210,034 — 383,164 — 1,295,824 — 796,792 — 1,580,723 — 594,568 — 529,915 — 1 257,184 — 943,317 — 887,225 — 619,918 — 41,272 — 1,216,681 — 398,883 — 697,946 — 1,433,078 — 1,269,414 — 104,632 — 11,787 — 282,875 — 301,820 — 39,446 — 438,332 — 679,762 — 1,537,238 — 957,614 — 580,379 — 489,984 — 300,103 — 1,124,902 — 1,483,966 — 775,619 — 1,285,039 — 451,581 —731,884 — 411,014 — 1,014,681 — 314,558 — 122,945 — 1,534,300 — 707,840 — 945,013 — 1,509,426—1,432,681 — 1,387,472 — 298,237 — 345,143 — 1,091,394. — 1,200,973 — 1,094,127 — 179,206 — 981,177 — 2,542 — 1,521,168 — 386,065 — 1,290,065 — 692,150 — 1,133,909 — 841,064 —1,210,864—788,021 — 1,423,150 — 324,306 — 615,346 — 628,685 — 447,055 — 414,269 — 967,590 — 562,656 — 382,394 — 12,574 — 829,226 — 674,888 — 131,204 — 642,060 — 2,319 — 1,546,467 — 404,616 — 1,581,244 — 1,306,652 — 124,883 318,378 — 189,266 — 504,060 — 977,012 — 1,111,891 — 1,047,553 — 412,091.

Cinq cents autres numéros gagnent chacun 100 francs.

Les lots seront payés à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un couvent foudroyé

3 morts. — Nombreux blessés

Berlin, 31 mai. — Au cours d'un violent orage qui a éclaté ce soir sur Boppart-sur-le-Rhin, la foudre est tombée sur le couvent-pensionnat des Ursulines.

Trois élèves de cet établissement ont été foudroyées. Plusieurs autres ont été blessées, parmi lesquelles il s'en trouve de Bruxelles et de Paris.

LE CRIME CLÉRICAL

de Poitiers

MEGERE ET CAGOT

Poitiers, 31 mai. — La qualification de « monstres » paraît presque anodine à propos de celle dont les *bonnes compagnes d'avoir* séquestré et torturé la malheureuse Blanche Monnier.

Car ces dames sont inconscientes de leur hideur ; elles savaient fort bien ce qu'ils faisaient. Vouées à concentrer la fortune patrimoniale entre les mains du frère, résistance aux désirs de mariage de la jeune fille, fort riche, aux idées de l'esprit aristocratiques, hameux du progrès, confits en Dieu et imprégnés des leurs d'hétaïres du christianisme.

Les constatations légales étant maintenant terminées et le fait de séquestration nettement établi, le parquet de Poitiers s'occupe de réunir un faisceau de témoignages destiné à réfuter les allégations de Marcel Monnier et de sa mère représentant Blanche Monnier comme folle. Toutes les personnes qui ont connu la martyre alors qu'elle était toute jeune fille ont été entendues par le juge instructeur.

J'ai pu interroger avec lui. Il m'a dit qu'il venait d'achever l'étude du premier dossier, qu'il coordonnait les dépositions et les témoignages et qu'il procéderait demain à un interrogatoire en règle des deux bourreaux de Blanche Monnier. La vieille mère Monnier et son fils sont toujours à la prison, située à l'extrémité d'une rue très peu en dehors de la maison. Lui, reste le même ; il passe son temps à prier, à egrener son chapelet très ostensiblement devant ses codétenus, le régime étant en commun.

Quant à la marâtre, malgré son grand âge, elle a très volontiers accepté de travailler dès qu'elle a su qu'elle pouvait gagner ainsi de trente à quarante centimes par jour. Elle casse des noix pour le compte d'un fabricant d'huile. N'oubliez pas qu'elle est millionnaire.

A l'heure présente, Marcel Monnier et sa mère sont définitivement inculpés de séquestration ; ils seront donc jugés devant la cour d'assises. Il se peut pourtant qu'à cette inculpation vienne encore s'ajouter celle de captation d'héritage, s'il est établi que la malheureuse femme a été frustrée de ce qui lui revenait sur la succession de son père. L'instruction, aujourd'hui et demain, roulera sur ce point.

En résumé, tout le prologue de cette épouvantable affaire est maintenant terminé, il appartient à la justice d'en poursuivre énergiquement le dénouement sans tenir compte des intimidations et des odieuses manœuvres employées pour tâcher de sauver les coupables.

INTERVIEW DU PROCUREUR

Un de nos confrères parisiens est allé interviewer M. Férot, procureur de la République qui a fait les déclarations suivantes

— Notre devoir consiste aujourd'hui à parer au plus pressé. Et le plus pressé, c'est de faire interdire cette pauvre fille que vous avez vue, revenue à l'enfance.

— On raconte, Monsieur le procureur de la République que cette affaire va être étouffée.

M. Férot se lève de son siège, indigné

— Etouffer cette affaire ? Qui dit cela ? C'est là une opinion tellement absurde qu'il me répugne de la rétorquer.

» Quoi qu'on dise, notre rôle est et sera, coûte que coûte, de rester dans la justice et de nous confiner dans notre devoir.

» A ce point de vue, je crois que l'affaire Monnier sera rapidement menée. La constatation du fait brutal de la séquestration n'est pas difficile. M. Marcel Monnier savait, lui qui passa jadis dans l'administration, qui était plus que tout autre, plus que sa mère même, au courant des obligations auxquelles il était strictement lié, quelles étaient les mesures à prendre contre les aliénés, puisqu'il prétend que depuis vingt et quelques années sa sœur ne jouissait pas de ses facultés.

» Eh quoi ! M. Marcel Monnier faisait des conférences, il était ici le chef du parti clérical, membre de toutes les ligues bien notées, il faisait des conférences comme secrétaire de la Croix Rouge sur les soins à apporter aux malades et aux blessés, sans compter la médaille d'honneur qu'il fait obtenir pour cette bonne dont on a parlé ; lui si rigoureux sur les principes, il donnait des soirées musicales en l'honneur de l'aristocratie poitevine que de son grabat orné de vermine la malheureuse entendait en sa chambre aux fenêtres calfeutrées !

Mais M. le procureur se refuse, par respect du secret professionnel, à m'en dire plus long.

Collision de trains

Huit blessés

Montceau-les-Mines, 31 mai. — Un train de marchandises tamponna dans la soirée un train de voyageurs, en gare de Mont-Saint-Vincent.

Il y a 8 blessés, dont le conducteur du train qui a eu les deux jambes coupées.

CRIME CAPITALISTE

Un patron qui tire sur ses ouvriers

Anvers, 31 mai. — MM. Ollendorff possèdent à Burght de grandes fabriques de piano, qui occupent 400 ouvriers. Depuis 15 jours, un nouveau directeur est entré en fonctions et a introduit de nouveaux règlements dans la fabrique. Ces règlements n'étant pas du tout du goût des ouvriers, ceux-ci menacèrent le directeur de se mettre en grève. Deux contremaîtres prirent fait et cause pour les ouvriers.

Jeudi, le nouveau directeur renvoya les deux contremaîtres. A la suite de ces faits, les ouvriers se sont mis en grève ce matin et se sont réunis devant la fabrique ; le directeur s'est aussitôt présenté devant eux et les a sommés de se remettre au travail.

On ne sait exactement ce qui est arrivé alors ; toujours est-il que le directeur a tiré tout à coup un revolver de sa poche et, par cinq fois, l'a déchargé dans la direction des grévistes. L'un d'eux, le nommé E... a été atteint dans le ventre par trois projectiles ; un autre, nommé A... en a reçu deux dans le dos.

En voyant tomber leurs camarades, les autres grévistes se sont précipités sur le directeur, qui a pris la fuite et est allé se cacher derrière une palissade, que les ouvriers eurent bientôt fait d'enfoncer.

Derrière la palissade se trouvait un fossé que le directeur voulut sauter, mais il calcula mal son élan et alla s'enliser jusqu'aux épaules.

Les ouvriers lui lancèrent alors des projectiles et l'assommèrent à moitié. Le directeur a pu être retiré de sa position critique. Quant aux grévistes blessés, ils sont à toute extrémité.

Cet horrible forfait patronal a provoqué dans toute la région une indescriptible émotion.

On s'étonne à juste titre que le patron assassin n'ait pas encore été mis en état d'arrestation.

Condamnation d'un curé

Lyon, 31 mai. — M. Guillon, curé de Saint-Charles, dans le département du Rhône, était poursuivi devant le tribunal correctionnel pour avoir célébré un « mariage religieux » sans qu'il y eût un mariage civil.

M. Guillon, pour sa défense, a déclaré qu'il avait simplement voulu éviter à deux de ses ouailles le péché de concubinage

Le tribunal a condamné le curé à 25 francs d'amende.

Explorateur assassinés

New-York, 31 mai. — On télégraphie de Lima, 31 mai, au *New-York Herald* qu'un télégramme de Cuzco annonce qu'un Iaken, homme Glanotic, a assassiné les explorateurs français Reveaux et Lemonnier, dans la vallée de la Convencion. Des Indiens ont tué Glanotic.

Séquestration cléricale

SUICIDE D'UNE NONNE

Barcelone, 31 mai. — La sœur Narcisa Llovera, du couvent des Jésuitines, a tenté de se suicider en se jetant du haut de la tribune sur le pavé de l'église. Elle s'est fait de graves contusions.

Pour accomplir cet acte elle avait revêtu des vêtements civils.

Après un premier pansement elle a été conduite à l'hôpital.

Elle était en religion depuis sept années. Elle a déclaré qu'elle désirait respecter ses vœux, mais voulait entrer dans un autre couvent.

Le public en présence de cet évènement a fait des manifestations hostiles contre le chapelain du couvent

Dernière Heure

Congrès international des Mineurs

Dernière journée

Londres, 31 mai. — Le congrès a terminé aujourd'hui ses travaux.

Les rapports des délégués mineurs de France et de Belgique montrent que les syndicats sont devenus plus nombreux dans ces deux pays, depuis quelques années.

Le congrès décide, en principe, qu'il y aura un jour de fête annuel pour tous les mineurs du monde. Ce jour sera fixé au prochain congrès.

On a décidé aussi de tenir le prochain congrès international en Allemagne, si cela est possible.

Au groupe socialiste

Paris, 31 mai. — On nous communique le procès-verbal suivant :

« Le groupe socialiste s'est réuni, sous la présidence du citoyen Fournière.

Le groupe prend acte des démissions de quelques uns de ses anciens membres et établit le tableau de roulement. Les citoyens Allemane, Fournière, Jaurès, sont désignés pour la semaine de propagande.

Le groupe s'ajourne à Lundi, à 1 h. 1/2. »

Convocation de la Haute-Cour

Paris, 31 mai. — La date exacte de convocation de la Haute-Cour ne sera pas fixée par M. Fallières avant lundi prochain ; mais il est déjà presque certain que la Haute-Cour se réunira le jeudi 20 juin pour juger le coutumax Lur-Saluces.

Grève d'employés d'octroi

Charges sanglantes. — 1 mort. — 10 blessés.

Madrid, 31 mai. — Les employés d'octroi de La Coruçne se sont mis en grève cet après-midi.

Au moment où les grévistes se disposaient à parcourir la ville en cortège, la gendarmerie les chargea brutalement et fit feu à plusieurs reprises.

Il y a un mort et dix blessés.

Mouchards nationalistes

Un emprisonnement arbitraire

Saint-Etienne, 31 mai. — A la suite d'une conférence nationaliste organisée hier soir à Saint-Etienne, des manifestations socialistes et républicaines eurent lieu dans la ville. Il paraît qu'un coup de revolver serait parti d'un groupe de manifestants, sans d'ailleurs atteindre personne.

Aujourd'hui sur la dénonciation de quelques mouchards nationalistes, quatre militants du Parti socialiste stéphanois ont été arrêtés. Toutefois, comme on ne pouvait relever contre eux aucune charge, trois furent bientôt remis en liberté.

Le quatrième, nommé Tautzier, a été maintenu en état d'arrestation « parce qu'il est réputé anarchiste. »

Il aurait refusé de tirer un numéro de l'urne lors de son tirage au sort sous prétexte qu'il était antimilitariste.

Il a été conduit en prison. »

Voilà, d'après l'*Agence Havas*, les motifs de l'emprisonnement de Tautzier.

Une telle arrestation n'est-elle pas scandaleuse et arbitraire ?

Depuis quand et en vertu de quelle loi scélérate suffit-il d'être « réputé anarchiste » pour être embastillé ?

UN CRIME MYSTÉRIEUX

Paris, 31 mai. — On a retiré aujourd'hui de la Seine, en aval du pont de Saint-Ouen, le corps d'un homme de 40 ans qui pesait un poids énorme parce qu'il était attaché aux bras et aux jambes par une grosse chaîne de fer et portait un sac rempli de pavés.

Il était bâillonné et portait un coup de couteau à la nuque. On avait enlevé la marque de son linge et tous les papiers de ses poches. La police est sur les dents pour trouver les auteurs de ce crime aussi mystérieux que celui de l'homme coupé en morceaux.

Les grèves en Russie

Saint-Petersbourg, 31 mai. — L'agitation ouvrière continue aux environs de St-Pétersbourg.

Aujourd'hui les ouvriers de l'usine mécanique Nevsky, située à huit kilomètres de la capitale, se sont mis en grève. Par suite de l'arrivée immédiat de détachement d'agents de police et de soldats d'infanterie, on espère éviter, sur ce point, des manifestations. Mais on n'est pas sans inquiétude dans les sphères policières et gouvernementales, à l'égard des dispositions d'esprit régnant parmi les ouvriers de plusieurs autres fabriques et usines.

FEUILLETON DU 2 JUIN. — N° 33

LE BIGAME

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE X

Bonheur de se revoir

— L'expérience du passé m'a servi ! Nous avons été crédules jusqu'à la folie ! Je me suis dit que la crédulité des hommes, leur bassesse, serait une mine inépuisable pour qui saurait exploiter ! Je ne me trompais pas. Cette science cabalistique, qu'ensemble nous avions étudiée en adeptes fervents et qui n'est qu'un tissus d'erreurs, d'absurdités, de jongleries, j'ai voulu m'en servir, et je l'ai fait avec assez d'audace pour imposer partout des croyances que je n'avais plus. — J'ai parcouru l'Europe entière, entourée de respect, d'admiration et d'une aveugle confiance. Les oracles menteurs qui tombaient de mes lèvres faisaient pleuvoir l'or dans mes mains. J'ai rendu célèbre le nom de Viola Réni. Je suis riche déjà et je le serai plus encore. — J'entrevois des sommets éblouissants, j'y veux monter, j'y monterai !

— Partis du même point tous les deux, nous nous sommes étrangement séparés en route ! — s'écria Gérard d'un ton moitié sérieux et moitié plaisant — toi en haut, moi en bas ! Oh ! destiné !

— Ne l'accuse pas, — répondit l'aventurière, — crois-tu donc que, t'ayant retrouvé, je t'abandonnerai toi mon maître toi, mon ami ? Gérard, si tu le veux, nous monterons ensemble. Je t'attache à ma fortune.

— A quel titre ?

— Si j'osais me servir d'une expression ridiculeusement ambitieuse, — fit la femme en riant, — je te répondrais : A titre de premier ministre...

— Explique-toi.

— La route où je marche est parfois difficile... — J'ai besoin de m'appuyer sur un bras fort et dévoué, qui me soutienne toujours et qui me défende s'il le faut !... — J'ai besoin d'un intermédiaire intelligent dans certaines graves occasions, et si cet intermédiaire se nomme le comte Gérard de Noyal, le prestige de Viola Réni grandira de toute la hauteur de ce nom respecté... — J'ai besoin enfin d'un complice qui, sans cesse auprès de moi, et connaissant Paris entier complète par sa présence le travail que tu m'as remis il y a une heure, en m'enseignant les noms et en me montrant les visages, quand j'aurai appris par cœur les renseignements renfermés dans ce manuscrit..

— Tu peux être tout cela, Gérard, si tu le veux..

— Le veux-tu ?...

— Je le veux... Ah ! oui, je le veux !.

— Ainsi, c'est convenu, bien convenu ?

— Cent fois pour une ! — répondit le gentilhomme en serrant la main qu'Hilda lui tendait.

— Unis de nouveau ?

— Et pour toujours, cette fois !

— Gérard, — reprit la jeune femme, — la richesse n'est point le seul but auquel nous devions marcher ensemble. — Il en est un autre qu'il faut atteindre aussi. — Un autre, oublié trop longtemps, a vengeance que nous avions jurée ! — Existe-t-il encore, lui ?

— Il existe.

— Est-il à Paris ?

— Il y est, et, singulier hasard, il était tout-à l'heure dans cette maison

— Dans cette maison ! — répéta-t-elle, — qu'y venait-il faire ?

— Chercher un gentilhomme de province qu'il patronne.

— T'a-t-il vu ?

— Il ne m'a pas regardé. D'ailleurs, m'aurait-il reconnu ? Mais tu pouvais te trouver brusquement en sa présence. Et qui sait si cette rencontre, évitée aujourd'hui, n'aura pas lieu de main

— Eh bien, que m'importe ? Je jure Dieu que je ne l'éviterai pas !

— Le jour où le hasard vous mettra face à face, que feras-tu ?

— Je n'en sais rien, mais je sais que si, ce jour-là, l'un de nous deux a peur de l'autre, ce n'est pas moi qui tremblerai. — Hélion de Saillé, monsieur mon mari, si vous êtes prudent détournez-vous de moi, et si vous croyez en Dieu priez-le que je ne vous cherche pas !.

La conversation de Gérard et d'Hilda continua dans la chambre n° 7, mais il nous paraît inutile de rapporter ici les paroles échangées entre les anciens amants, réunis de nouveau et prêts à commencer ensemble une œuvre d'intrigues et de ténèbres.

Le Lynx et Fil-d'Acier venaient de revenir, enchantés l'un de l'autre. — Le premier s'était fait livrer, au bureau du coche de la rue Plâtrière, une notable quantité de malles et de valises bien garnies, constituant le bagage du vicomte de Foile-Aveine.

Fil-d'Acier, lui, avait obtenu du juif Samuel, recéleur émérite, un prix satisfaisant du diamant dérobé à l'infortuné provincial.

Bref, les deux coquins jubilaient et s'apprêtaient à faire honneur au souper copieux qu'on allait leur servir, et que Cupidon et Compère Loriot comptaient partager.

CHAPITRE XI

Toile daraignée tendue

Fil-d'Acier pressait Gimblette, mais le Lynx s'interposa.

— Attendons Flamel, — dit-il, — C'est un joyeux compagnon le verre en main. Si nous soupions sans lui, ses chansons et sa gaieté nous manqueraient.

En ce moment la porte de la salle s'ouvrit, et deux nouveaux personnages firent leur entrée dans le cabaret

Flamel, ou plutôt Gérard de Noyal, l'avait dit dans une de strophes de sa *pièce fugitive*

« Paris naguère, était sombre et morose
Un ennui lourd y régnait sans rival.
Ce temps n'est plus : tout est couleur de rose,
Et la Régence est un vrai carnaval ! »

Personne ne manifesta donc le moindre étonnement en voyant que l'un des personnages qui venaient d'ouvrir la porte cachait son